L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN. 10 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Français e.

LIVRE DEUXIÈME.

(Suite)

—Quelle inconvenance! faire attendre si longtemps un homme de mon âge, commença M. Chèbe qui n'invoquait jamais son grand âge que dans ses circonstances-là.

M. Delobelle reprit:

—Je crois, en effet, qu'on se moque de nous.

Et l'autre:

—Monsieur avait sans doute du monde à dîner.

—Et quel monde!....fit d'un ton méprisant l'illustre Delobelle, en qui des souvenirs cuisants se réveillaient.

—Le fait est....continua M. Chèbe.

Ils se rapprochèrent et on causa. Tous deux en avaient gros sur le cœur à propos de Risler et de Sidonie. Ils s'épanchèrent. Ce Risler, avec ses airs de bon enfant, n'était au fond qu'un égoïste, un parvenu. Ils se moquaient de son accent, de sa tournure, imitaient certaines de ses manies. Ensuite, ils parlèrent de son ménage, et, baissant la voix, se faisaient des confidences, riaient familièrement, redevenus amis.

M. Chèbe allait très loin:—Et qu'il prenne garde! il a fait la sottise de laisser le père et la mère s'éloigner de leur enfant; s'il lui arrive quelque chose, il n'aura rien à nous reprocher. Une fille qui n'a plus l'exemple de ses parents sous les yeux. Vous comprenez....

—Certainement....certainement....disait Delobelle; surtout que Sidonie est devenue très coquette..Enfin, que voulez-vous? Il n'aura que ce qu'il mérite. Est-ce qu'un homme de son âge aurait dû......Chut!....le voilà.

Risler venait d'entrer, et s'approchait en distribuant des poignées de mains tout le long des bancs.

Entre les trois amis, il y eut un moment de gêne. Risler s'excusa de son mieux. Il s'était attardé chez lui, Sidonie avait du monde,—Delobelle poussa le pied de M. Chèbe sous la table,—et tout en parlant le pauvre homme, un peu embarrassé des deux verres vi[...]s qui l'attendaient, ne savait devant lequel il devait s'asseoir.

Delobelle fut généreux:

—Vous avez à causer, messieurs, ne vous gênez pas.

Et il murmura en faisant signe de l'œil à Risler:

—J'ai les papiers.

—Les papiers?....fit l'autre ahuri.

—Les devis....souffla le comédien.

Là-dessus, avec une grande affectation de discrétion, il se renfoncga et reprit la lecture de ses paperasses, la tête dans ses poings, ses poings dans ses oreilles.

A côté de lui, les deux autres causaient, d'abord à voix basse, puis plus haut, car le timbre aigu et criard de M. Chèbe ne pouvait pas se modérer longtemps....Il n'avait pas l'âge de s'enterrer, que diable!....Il serait mort d'ennui à Montrouge....La rue du Mail, du Sentier, le train et l'activité des quartiers de commerce, voilà ce qu'il lui fallait.

—Oui, mais un magasin?.... Pourquoi faire?....hasardait Risler timidement.

—Pourquoi faire un magasin?....Pourquoi faire un magasin? répétait M. Chèbe, rouge comme un œuf de Pâques et montant sa voix jusqu'au plus haut degré de son registre,....Parce que je suis un commerçant, monsieur Risler. Commerçant, fils de commerçant.... Oh! je vous vois venir. Je n'ai pas de commerce.... Mais à qui la faute?.... Si les personnes qui m'ont enfermé à Montrouge, aux portes de Bicêtre, comme un gâteau, avaient eu le bon esprit de me fournir les fonds d'une entreprise...Ici Risler parvint à lui imposer silence, et l'on n'entendit plus que des bribes de conversation: "...magasin plus commode.......haut de plafond ......respire mieux........projets d'avenir ......affaire gigantesque.......parlerai quand il sera temps.... Bien des gens seront étonnés." Tout en saisissant ces bouts de phrases, Delobelle s'absorbait de plus en plus dans ses devis, faisait le double énergique de l'homme qui n'écoute pas. Risler, embarrassé, buvait de temps en temps une gorgée de bière pour se donner une contenance. A la fin, quand M. Chèbe se fut calmé, et pour cause, son gendre se tourna en souriant vers l'illustre Delobelle, dont il rencontra le sévère regard impassible qui semblait dire: "Eh bien! et moi?......"

—Ah! mon Dieu....c'est vrai...., pensa le pauvre homme.

Changeant aussitôt de chaise et de verre, il vint se mettre devant le comédien; mais M. Chèbe n'avait pas le monde de Delobelle. Au lieu de s'éloigner discrètement, il rapprocha sa chope et se mêla au groupe, si bien que le grand homme, qui ne voulait pas parler devant lui, remit solennellement pour la seconde fois ses papiers dans sa poche en disant à Risler:

—Nous verrons cela plus tard.

Très tard, en effet, car M. Chèbe s'était fait cette réflexion:

"Mon gendre est si bonasse.... Si je le laisse avec ce carottier, qui sait ce qu'on va tirer de lui?"

Et il restait pour le surveiller. Le comédien était furieux. Remettre la chose à un autre jour? Impossible. Risler venait de leur apprendre qu'il partait le lendemain pour aller passer un mois à Savigny.

—Un mois à Savigny?.... dit M. Chèbe exaspéré de voir son gendre lui échapper.... Et les affaires?

—Oh! je viendrai à Paris tous les jours avec Georges.... C'est M. Gardinois qui a tenu à revoir sa petite Sidonie.

M. Chèbe hocha la tête. Il trouvait cela bien imprudent. Les affaires sont les affaires. Il faut être là, toujours là, sur la brèche. Qui sait? la fabrique pouvait prendre feu, la nuit. Et il répétait d'un air sentencieux: L'œil du maître, mon cher, l'œil du maître," tandis qu'à côté de lui, le comédien—que ce départ n'arrangeait guère non plus—arrondissait son gros œil et lui donnait une expression à la fois subtile et autoritaire, la véritable expression de l'œil du maître.

Enfin, vers minuit, le dernier omnibus de Montrouge emporta le tyrannique beau-père, et Delobelle put parler.

—D'abord le prospectus, dit-il, ne voulant pas aborder tout de suite la question de chiffres, et, le lorgnon sur le nez, emphatique, toujours en scène, il commença: "Quand on considère froidement le degré de décrépitude où l'art dramatique est tombé en France, quand on mesure la distance qui sépare le théâtre de Molière..." Il y en avait plusieurs pages comme cela. Risler écoutait, tirant sa pipe n'osant pas bouger, car le lecteur à chaque instant le regardait par dessus son lorgnon pour juger de l'effet de ses phrases. Malheureusement, au beau milieu du prospectus, le café ferma. On éteignait, il fallait partir....Et les devis?...Il fut convenu qu'ils les liraient en s'en allant. On s'arrêtait à chaque bec de gaz. Le comédien défilait ses chiffres...... Tant pour la salle, tant pour l'éclairage, tant pour le droit des pauvres, tant pour les acteurs....Sur cette question des acteurs, il insistait.

—Le bon de l'affaire, disait-il, c'est que nous n'aurons pas de premier rôle à payer....Notre premier rôle sera Bibi.... (Quand Delobelle parlait de lui-même, il s'appelait volontiers Bibi...) Un premier rôle se paye vingt mille francs...... n'en ayant pas à payer, c'est comme si vous mettiez vingt mille francs dans votre poche. Est-ce vrai, voyons?

Risler ne répondait pas. Il avait l'air contraint, les yeux égarés de l'homme dont la pensée est ailleurs. Les devis étant lus, Delobelle, qui voyait avec terreur approcher le tournant des Vieilles-Haudriettes, posa la question nettement. Voulait-il, oui ou non, faire l'affaire?

—Eh bien!...... non, dit Risler, animé d'un courage héroïque qu'il puisait surtout dans le voisinage de la fabrique et la pensée que le bonheur de son ménage était en jeu. Delobelle fut stupéfait. Il croyait l'affaire dans le sac, et tout ému, ses papiers à la main, regardait l'autre avec des yeux ronds.

—Non, reprit Risler....Je ne peux pas faire ce que vous me demandez......voici pourquoi.

Lentement, avec sa lourdeur habituelle, le brave garçon expliqua qu'il n'était pas riche. Quoique associé d'une maison importante, il n'avait pas d'argent disponible. George et lui touchaient chaque mois une certaine somme à la caisse; ensuite, à l'inventaire de fin d'année, ils se partageaient les bénéfices. Son installation lui avait coûté cher; toutes ses économies. Il y avait encore quatre mois avant l'inventaire. Où prendrait-il les 30,000 francs qu'il fallait donner tout de suite pour l'acquisition du théâtre? Et puis enfin l'affaire pouvait ne pas réussir.

—C'est impossible....Bibi sera là! En parlant ainsi, le pauvre Bibi redressait sa taille; mais Risler était bien résolu et tous les raisonnements de Bibi se brisaient toujours aux mêmes dénégations: "Plus tard, dans deux ans, dans trois ans, je ne dis pas...."

Le comédien lutta longtemps, défendant le terrain pied à pied. Il proposa de refaire les devis. On pourrait avoir la chose à meilleur compte......"Ce serait toujours trop cher pour moi," interrompit Risler......Mon nom ne m'appartient pas. Il fait partie de la raison sociale. Je n'ai pas le droit de l'engager. Me voyez-vous faisant faillite!" Sa voix tremblait en prononçant ce mot de faillite.

—Mais puisque tout sera en mon nom, disait Delobelle, qui n'avait pas de superstition. Il essaya de tout, invoqua les intérêts sacrés de l'art, alla même jusqu'à parler des petites actrices dont les œillades provoquantes.....Risler eut un gros rire:

—Allons, allons, farceur......Qu'est-ce que vous me racontez-là......Vous oubliez que nous sommes mariés tous les deux, même qu'il est très tard et que nos femmes doivent nous attendre......Sans rancune, n'est-ce pas?....Ce n'est pas un refus, vous comprenez bien......Tenez! venez me voir après l'inventaire. Nous en recauserons......Ah! voilà le père Achille qui éteint son gaz......Je rentre. Adieu.

Il était plus d'une heure du matin quand le comédien rentra chez lui.

Les deux femmes l'attendaient en travaillant comme toujours, mais avec quelque chose de fébrile et de vif qu'elles n'avaient pas d'habitude. A chaque instant les grands oiseaux dont la maman Delobelle se servait pour couper les fils de laiton, étaient pris de frémissements singuliers, et les petits doigts de Désirée, en train de monter une parure, donnaient le vertige à regarder, tellement ils allaient vite. Etalées sur la table devant elle, les longues plumes des oiseaux-mouches semblaient avoir aussi je ne sais quoi de plus brillant, d'un coloris plus riche que les autres jours. C'est qu'une belle visiteuse appelée l'Espérance était venue ce soir-là. Elle avait fait ce grand effort de monter cinq étages dans un escalier noir, et d'entrebâiller la porte du petit logis, pour y jeter un regard lumineux. Quelques déceptions qu'on ait eues dans la vie, ces lueurs magiques vous éblouissent toujours.

—Oh! si le père pouvait réussir......disait de temps en temps la maman Delobelle, comme pour résumer un monde de pensées heureuses auxquelles sa rêverie s'abandonnait.

—Il réussira, maman, sois en sûre, M. Risler est si bon, je réponds de lui. Sidonie aussi nous aime bien, quoique depuis son mariage elle paraisse négliger un peu ses amis. Mais il faut tenir compte des situations......D'ailleurs, je n'oublierai jamais ce qu'elle a fait pour moi.

Et au souvenir de ce que Sidonie avait fait pour elle, la petite boiteuse s'activait encore plus fébrilement à son ouvrage. Ses doigts électrisés s'agitaient avec un redoublement de vitesse. On aurait dit qu'ils couraient après quelque chose de fugitif, d'insaisissable, comme le bonheur, par exemple, ou l'amour de quelqu'un qui ne vous aime pas.

"Qu'est-ce qu'elle a donc fait pour toi?" aurait dû lui demander la mère; mais ce que disait sa fille ne l'intéressait guère en ce moment. Elle ne pensait qu'à son grand homme:

—Hein! crois-tu, fillette?....Si le père allait avoir un théâtre à lui, s'il allait se remettre à jouer comme autrefois! Tu ne te souviens pas, tu étais trop petite alors. Mais c'est qu'il avait un succès fou, des rappels. Un soir, à Alençon, les abonnés du théâtre lui ont donné une couronne d'or......Ah! il était bien brillant, dans ce temps là, et si gai, si heureux de vivre. Ceux qui le voient maintenant ne le connaissent pas, mon pauvre homme. Le malheur l'a tellement changé......Eh bien! je suis sûre qu'il ne faudrait qu'un peu de succès pour nous le rendre jeune et content......Et puis, c'est qu'on gagne de l'argent dans les directions. A Nantes, le directeur avait une voiture. Nous vois-tu avec une voiture?....Non! mais nous vois-tu.......C'est ça qui serait bon pour toi. Tu pourrais sortir, quitter un peu ton fauteuil. Le père nous emmènerait à la campagne. Tu verrais de l'eau, des arbres, toi qui en as tant envie.

—Oh! des arbres....disait tout bas en frémissant la pâle petite recluse.

(A continuer).

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er anvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

No

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Durand, mercredi, 10 octobre
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—Aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 26 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 11 Oct., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine ....$50.
— Entrepont.......... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer "CAMELIA," partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant, de la rue du Canal, à 7 heures et demie A. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse' Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 116 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,
Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Truesdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No 4 rue Tchoupitoulas.

7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 rue Gravier,
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas,
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.

9 août—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell's Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 18 Camp.

Oct 4—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. MERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 23 rue Bienville.

23oct—

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

10juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 18 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 21 oct.
Frankfurt...	10 oct.	" 11 nov.
Hannover...	14 nov.	" 16 déc.
Frankfurt...	19 déc.	" 20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre......$150 en or Entrepont......$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont...$15 en
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 4½ de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès.........7:45 A. M.	Exprès......... 2:00 A. M.
Exprès.........5:00 P. M.	Exprès......... 9:30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement) 3:15 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement) 7:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express......7:45 A. M.	Express......9:00 A. M.
Express......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)......3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)......9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:20 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partant tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St-Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs de descendre de St Louis de y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Le train d'agrément entre la Nile-Orléans et Mc Comb City partent de la Nile-Orléans à 2h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 20 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. 14jy.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:20 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, (Tenn).

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P. & G. M. 14jy 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Les taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Sains........................	$913,424
Pertes payées........................	74,741
Bénéfice net........................	68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

T. J. Gasquet,

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 15 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour capital.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nile-Orléans, 12 mai 1877.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts la copie.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie............	$188,068 51	
Primes maritimes............	29,215 96	
Primes de rivières............	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		28,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie.	$67,225 60	
Pertes maritimes...	7,285 41	
Pertes de rivières..	25,510 20	
		$100,121 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,8[...] 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.,	11,766 72	
	$40,125 36	$143,257 07
Profits bruts.........		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir............	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques............	55,942 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande.........	$74, 15	
Argent.........	63,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville.........		72,055 00
Actions de banque et autres......		73,415 63
Propriétés foncières.........		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.........		32,415 94
Total de l'actif.........		$561,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. [...]ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet...........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie....	$329,563 60	
Sur risques de rivières......	200,950 22	
Sur risques de mer........	37,223 21—	67,787 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877..	89,230 00	
Primes remboursées......	9,487 27—	98,515 2
Montant net des primes		$465,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie..	$100,297 27	
" " de rivières	104,668	
" " de mer........	24,706 97—	,675 73
Réassurance.........		31,194 91
Réfaction (rebate).........		11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.........		25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans.........		5,923 60
Dépenses générales brutes.........	39,349 44—	256,412 27
Balance.........		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.........		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.........		100,000 00
Bénéfice net.........		$101,142 95
Réservé pour couvrir les pertes.........		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.........		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse.........	$319,082 45
Comptes en voie de recouvrement.........	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties.........	465,537 60
Effets à recevoir pour primes.........	26,013 79
Actions de banques et autres actions.........	232,522 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.........	148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.........	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.........	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.........	2,800 00
Propriétés foncières.........	77,010 81
Total.........	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	E. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.........	$ 814,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle).........	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle).........	155,216 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.).........	120,000 00	
Autres bons et actions.........	41,424 94	
Département des actions hypothécaires.........	776,280 18	
Change étranger et change américain.........	$327,242 73	
Monnaie courante et espèces.........	866,841 41	
	1,194,084 14	
		$3,496,130 86

PASSIF

Dû aux déposants.........	$1,641,229 39	
Dû à des banques et à des banquiers.........	181,255 51	
Dividendes non payés.........	914 00	
	1,822,498 81	
Profits et pertes.........	$ 106,621 64	
Capital.........	1,500,000 00	
	$1,686,691 64	
		$3,498,130 86

Ritév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 22 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Cyrus Bussey,	H. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chs. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hoyt,	A. J. [...]
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
chs Chaffe.	B. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the Public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

EMILE V. DUFOUR.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie.........	$111,953 66	
Reçu pour primes de rivière.........	87,289 35	
Reçu pour primes de mer.........	12,694 66	
Primes non expirées le 31 août 1875.........	42,620 00	
		$236,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876.........	46,000 00	
Primes remboursées	3,871 33	
		42,871 33
Montant net des primes.........		$193,286 32
En moins:		
Pertes par le feu....	$22,122 37	
Pertes sur les rivières.........	25,840 06	
Pertes sur mer.........	2,525 73	
Pertes non encore réglées.........	5,000 00	
		$55,488 38
Réassurances.........	15,595 30	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.........	3,579 56	
Taxes et licences.........	6,000 26	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.........	30,187 25	
Profits et Pertes.........	5,462 77	
	66,625 33	
En moins—l'intérêt	34,959 33	$31,665 94 $87,154 73
Bénéfice net.........		$06,131 63

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.........	$86,286 07
En caisse.........	14,277 02
Primes en voie de recouvrement.........	12,886 00
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc. $73,206 78	
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,206 78
Propriétés foncières.........	5,000 00
Billets par actions.........	101,906 36
Total.........	$239,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nile-Orléans.

Né, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,[...] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullen,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nile-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie...	$35,755 10	
Sur risques de rivières......	4,235 97	
Sur risques de mer.........	5,163 00	
Total des primes.........	$45,193 07	
En moins—Primes remboursées.........	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes.........	15,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées.........	10,090 34	
Montant net des Primes reçues.........		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie......	$20,420 65	
Sur risques de rivières......	1,002 71	
Sur risques de mer.........	1,236 27	
Réfaction (rebate).........	7,141 05	
Réassurances.........	2,412 32	
Taxes.........	2,928 53	
Loyer.........	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs.........	1,554 25	
Dépenses etc, moins intérêt.........	4,664 65	
		$ 43,124 22
Bénéfice net.........		$ 12,435 19

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement.........	7,322 60
Actions de Banques et autres actions.........	56,721 05
Propriétés foncières.........	13,941 95
Billets garantis.........	5,694 98
Billets garantis par hypothèque.........	13,015 16
Effets à recevoir à courte échéance.........	5,108 19
Meubles de bureau et autres installations.........	2,879 13
Compte suspendu.........	1,711 40
En caisse.........	8,620 95
Total de l'actif.........	$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

juillet—1 m.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.........	1386 05	
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.........	3119 09	
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.........	8743 13	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1875 au 30 sept 1876	1629 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes	113 86	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.........	8006 98	
Escompte de billets payés avant l'échéance.........	865 60	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 34	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission.........	200 00	
Terrain No 4, montant perdu sur la vente.........	252 21	
do No 4,	232 23	
Propriété foncière No 1, do...	133 41	
do do 12, do...	129 40	
do do 13, do...	1000 39	
do do 12, do...	344 24	
do do 14, do...	132 96	
Annotation du contrat No 52 au bureau des hypothèques	3 00	
	12682 17	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.........	1796 77	
	14670 94	14670 94

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.........	36261 9	
Encaisse: Propriétés foncières.........	6444 73	
Balance en banque.........	29 73	
Monnaie courante des Etats-Unis.........	480 75	470 48
Divers débiteurs.........		255 21
Installations.........		600 00 44480 38

PASSIF

Actions payées en plein.........	32000 00
Scrip.........	60 00
Dividendes non réclamés.........	73 00
Effets payables.........	4000 00
Divers créanciers.........	796 99
Surplus de l'actif.........	3512 77 44480 38

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr,
Notaire Public.

11 oct—1m Mar18

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

3[...]d ANNUAL STATEMENT, 3[...]

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk.........	$361,296	
On Marine Risks.........	24,473	
On River Risks.........	25,687	
Total Premiums.........	411,449	
Less Unearned Premiums.........	118,115	
Net Earned Premiums 31st May, 1877...	$293,334 93	
Losses paid:		
On Fire Risks.........	$117,867 9	
On Marine Risks.........	17,062 50	
On River Risks.........	3,596 77	
Taxes and expenses, less inrst 28,098 36		
Reinsurances and return Premiums.........	16,104 03	183,314 66
Profit.........		$110,020 15

The Company have the following assets—

Real Estate.........	$283,079 43
City Bonds.........	110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.........	189,235 56
Notes secured by mortgage.........	214,042 06
Notes secured by pledge.........	42,307
Bills receivable.........	75,164
Premium in course of collection.........	49,037
Cash on hand.........	77,007
	1,028,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.........	$323,940 08	
Primes sur les risques de mer.........	82,472 78	
Primes sur les risques de rivières.........	29,696 98	
Total des Primes		$431,116 77
En moins:		
Primes sur risques non expirés......	$107,978 06	
Primes remboursées	1,292 62	
		109,270
Primes nettes acquises.........		$311,84
A ajouter:		
Intérêts.........	8,485 51	
Profits et pertes.........	8,076 09	
		15,561
		7,407 60
Pertes payées		
Sur les risques du feu.........	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer.........	22,062 35	
Sur les risques de rivière.........	18,896 18	
Pertes en litige.........	2,146 34	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.........	43,465 52	
		182,312 44
Réassurances.........		15,066 2
Réfaction (rebate).........		26,3
Commissions d'agences.........		25,291
Dépenses d'agences.........		4,505 61
Taxes et licenses.........		7,557 55
Dépenses de bureau.........		27,004 68
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.........		6,829 61
		296,309 1
Bénéfice net.........		$ 22,098

ACTIF

Dépôt au Germania National Bank.........	$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.........	22,273
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.........	21,88
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $251,983 94, évalués à.........	39,297
Effets à recevoir pour primes.........	
Prêts sur hypothèques.........	123,924
Prêts sur nantissements.........	14,906
Effets à recevoir.........	17,817 55
Bons.........	58,212 63
Actions.........	28,127 9
Primes en voie de recouvrement.........	42,014 25
Propriétés foncières.........	74,863 5
Dû par divers.........	6,454 17
Bons des Etats-Unis.........	19,925 66
Total.........	$532,317

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $20).........	$304,650 00
Effets à payer.........	18,666 66
Dividendes non réclamés......	1,802 00
Primes sur risques non expirés.........	107,978 06
Pertes non réglées.........	51,611 18
Dû à divers.........	5,817 96
Fonds de réserve.........	18,694 95 — 500,21
Surplus.........	$32,098 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Publi

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 187 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire,

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 20 avril 1877:

Primes d'incendie.........	$70,980 15	
Primes de rivières.........	11,083,25	
Primes de mer.........	5,972 42	
	$88,036 82	
Moins primes rendues.........	781 26	
		$87,255 56
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu.........	$32,029 62	
Pertes de rivières.........	7,190 64	
Pertes maritimes.........	6,576 49	
	$45,796 75	
Réassurances.........	2,507 34	
Loyer.........	1,500 00	
Taxes.........	910 00	
Escompte (Rebate).........	3,977 25	
Dépenses, moins escompte et intérêt.........	10,786 63	
Réservé pour risques non terminés.........	15,000 00	
	$33,677 50	

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement.........	$5,983,27
Prêts garantis par hypothèque.........	16,250,0
Billets à recevoir pour primes.........	3,369 36
Stock, bons et autres effets......	144,071 74
Propriété foncière.........	11,887 30
Primes en voie de collection.........	16,497 09
Argent en caisse.........	16,4[...]
	$214,398 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16me jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNEGARE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. K. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,

A. CHIAPELLA.

15mai—1am, 11 y sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
A. DREW STEWART,	THOS. SMITH,

ADAM THOMSON,
JOHN G. RYAN

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $4 [...].

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $3 [...] quarterly, $1 [...]. Single copy 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The Steamship
KNICKERBOCKER,
Kemb e commander
Will leave her wharf, foot of Toulouse street Thursday, Oct. 11 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given, for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 18

Fire premiums.........	$188,068 51	
Marine premiums.........	29,215 96	
River premiums.........	81,924 35	
		$ 2
Earned premiums, less re-insurance and return premiums.........		2
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses.........	$67,225 60	
Marine losses.........	7,285 41	
River losses.........	25,510 20	
		$100,121
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.........	11766 72	
	$40,125 [...]	$14
Gross profits.........		$ 87,978

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable.........	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		$ 24,591 70
Loan on Call.........	$74,554 15	
Cash.........	63,846 71	
		$ 128,400 86
City Bonds.........		72,055 00
Bank and other Stocks.........		63,415 63
Real Estate.........		139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.........		32,415 94
Total asset.........		$561,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,

J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.........	$325,279 13
Marine premiums.........	68,924 91
River premiums.........	2,290 56
Total amount of premiums.........	$429,534 59
Less unearned and return premiums.........	95,752 94
Net earned premiums.........	$333,781 65
Add interest and discount.........	24,647 27
	$358,429 03
Deduct—	
Fire losses.........	$99,452 74
Marine losses.........	62,162 50
River losses.........	24,786 50
Net losses.........	186,[...]62 44
Reinsurances.........	$18,527 66
Rebate.........	46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.........	52,620 30
	117,909 [...]
	$304,272 08
Reserve for unsettled claims.........	35,000 00
	$339,272
Net profits for 1876.........	$29,156 88

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash mar [...] value

Real estate.........	$118,183 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.........	158,200 9
Bills receivable, (premiums).........	11,758 14
First mortgage notes and pledge notes.	198,760 06
Cash in bank.........	26,975 29
Premiums in course of collection.........	47,253 96
Amounts due by insurance companies.	8,207 22
	$574,[...]8 63

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

janv 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.........	$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques.........	285,104 09
Propriétés foncières.........	52,000 0
Caveaux des safe deposits.........	50,000 00
Dépenses et taxes payées.........	4,329 80
Dû par des banques et des banquiers éloignés.........	4,760 73
Change américain.........	64,669 83
Echange pour le Clearing House.........	$61,094 33
Or.........	11,154 50
Papier-monnaie.........	162,111 50 234,360 33
	1,411,045 00

PASSIF.

Capital souscrit.........	$[...]
de anciens.........	300,000 00
Surplus.........	20,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.........	20,340 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés.........	27,396
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	445,362
do (département des épargnes).........	324,778 81
Certificats dits time certifica[...]	36,321 02 790,207
	1,411,045 0

J [...] certifie que le tableau qui précède est exact
J. S. WALTON, Caissier

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

—DU—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1877.

En caisse le 19 juin 1876.........			$2,779 12
Reçu dans l'année, pour quotit			1,704
" " " pour initiations.........			15
" " " pour intérêts sur les dépôts.........			122 1
			$4,621 25
—Déboursements dans la même période.—			
Secours aux malades.........	$ 311		
Salaire du portier.........	32 68		
Frais d'impression.........	62		
Commission du percepteur......	169		
Comptes de gaz, &c.........			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.........	$599 67		
Et un depuis.........	557 53	1,157	[...]
En caisse actuellement.........			$2,8[...]
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts.........		$10,415 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.........	$440		
Pour le mobilier.........	258 64		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.........	9[...]		
Payé pour secours aux malades.........	7[...]		
Payé à la mort de membres.........	4,8[...]		

Nombre de membres actu[...] sur la liste le 10 juin 1[...]
Admis depuis lors.........

Démissionnaires.........
Morts.........
Expulsé.........

Actuellement sur la liste...... 54 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. OUCOULLU.

[Comité d'administration]

15juin—1l

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, à sa quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.........

Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......... 1,345

Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......... $4,[...]

Escompte billets payés avant l'échéance.........

Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.........

Bénéfice net.........

L'actif suit.

Billets [...] mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur......... $44,[...]
Propriétés foncières......... 5,[...]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat......... $1,[...]
Currency des Etats-Unis......... 144 [...] 1,[...]
Effets à recevoir.........
Divers débiteurs.........
Installations......... 1,000 [...]
Intérêt courant.........

Actions payées en plein......... 72,150 [...]
Actions payées en partie......... 3,[...]
Scrip......... 1,[...]
Dividende No 1 non-réclamé......... 127 [...]
Effets à payer.........
Divers créanciers.........
Surplus de l'actif......... 16,478

Nous, sous[...]signés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [...] A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue [...]

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE [...] ET DE RIVIERES.
Aux plus bas taux.
A. EIMER BADER,
CHAS. ENGSFELD,
GEO. STEGMEYER.

Première Année.

Primes reçues.........
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.........
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.

Total de l'actif.........

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgar[...]	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[...]	B. F. Del Bondio,	C. H. Miller
Isaac Scherck,	E. Micke,	S. I. Wa[...]
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert
X. Weissenbach,	H. E. Gegreve,	F. Reder,
E. Wildermann		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ......$500.000.

XTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,968 96
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net.........		$ 71,203 [...]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir......... $365,589 7[...]
Encaisse et primes en devoie recouvrement......... 136,696 4[...]
$503,290 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISOOK,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
G. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 2 octobre 1877.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour

En caisse.........	$[...] 16
En banque.........	908 05
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société.........	$25 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril......	60 00
Propriété du tombeau et immeubles.........	550 00 $562 00
Total.........	$1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 24—Membres honoraires, 24—Rayés 19—Décédés 4.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBACK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président cafe Cat[...] 60 [...]